

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	5935
Arrêté n° 2018-111 du 16 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Droit.....	5935
Arrêté n° 2018-114 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2 ^e année mention Droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique.....	5935
Arrêté n° 2018-115 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2 ^e année mention Droit de l'entreprise.....	5936
Arrêté n° 2018-116 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2 ^e année mention Justice, procès et procédures parcours Droit processuel.....	5937
Arrêté n° 2018-117 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2 ^e année mention Droit public parcours Droit et action publique territoriale et environnementale.....	5937
Arrêté n° 2018-118 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2 ^e année mention Droit des assurances.....	5938
Arrêté n° 2018-119 du 16 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Gestion.....	5939
Arrêté n° 2018-121 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention Tourisme parcours Management des activités hôtelières et touristiques.....	5939
Arrêté n° 2018-122 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention Management des systèmes d'information parcours Intelligence des systèmes d'information.....	5940
Arrêté n° 2018-123 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention Marketing, vente parcours Marketing digital.....	5940
Arrêté n° 2018-124 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention Management et administration des entreprises.....	5941
Arrêté n° 2018-136 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Lettres.....	5942
Arrêté n° 2018-137 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol-Portugais.....	5942
Arrêté n° 2018-138 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Histoire.....	5943
Arrêté n° 2018-139 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Géographie et aménagement.....	5943
Arrêté n° 2018-186 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Langues étrangères appliquées - Anglais-chinois/anglais-coréen/anglais-indonésien.....	5944
Arrêté n° 2018-206 du 23 mars 2018 portant composition du jury d'admission au diplôme universitaire de technologie.....	5945

ARRÊTÉS**Arrêté n° 2018-111 du 16 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Droit****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Droit est composée comme suit :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président
François Goliard, maître de conférences

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-114 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2^e année mention Droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'annexe du décret n° 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury d'admission au master 2^e année mention Droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique est composé comme suit :

Mickaël Coustaty, maître de conférences, président

Linda Arcelin, professeur des universités

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-115 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2^e année mention Droit de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 712-2 et D. 612-36-2,

Vu l'annexe du décret n° 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission au master 2^e année mention Droit de l'entreprise est composé comme suit :

Linda Arcelin, professeur des universités, présidente

Caroline Asfar, maître de conférences

Bruno Rivière, professeur associé

François Vendittozzi, avocat

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-116 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2^e année mention Justice, procès et procédures parcours Droit processuel

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'annexe du décret n° 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission au master 2^e année mention Justice, procès et procédures parcours Droit processuel est composé comme suit :

Francette Fines, professeur des universités, présidente
Catherine Marie, professeur des universités
Guy Bricard, huissier de justice

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-117 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2^e année mention Droit public parcours Droit et action publique territoriale et environnementale

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'annexe du décret n° 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission au master 2^e année mention Droit public parcours Droit et action publique territoriale et environnementale est composé comme suit :

Laurent Bordeaux, professeur des universités, président
Alice Mazeaud, maître de conférences
François Goliard, maître de conférences

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-118 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master 2^e année mention Droit des assurances

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'annexe du décret n° 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission au master 2^e année mention Droit des assurances est composé comme suit :

Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences, présidente
Joël Monnet, professeur des universités
Vincent Beaulieu, ingénieur d'études

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-119 du 16 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Gestion est composée comme suit :

Sophie Tarascou, enseignant-chercheur contractuelle, présidente
Christelle Charbonnier, professeur certifiée
Isabelle Sueur, maître de conférences
Guillaume Vernhet, professeur agrégé

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion, est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-121 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention Tourisme parcours Management des activités hôtelières et touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission au master mention Tourisme parcours Management des activités hôtelières et touristiques est composé comme suit :

Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
Isabelle Sueur, maître de conférences

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2018-122 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention
Management des systèmes d'information parcours Intelligence des systèmes d'information**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,

Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission au master mention Management des systèmes d'information parcours Intelligence des systèmes d'information est composé comme suit :

Gaël Planchais, maître de conférences associé, président

Jean Desmazes, professeur des universités

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2018-123 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention
Marketing, vente parcours Marketing digital**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,

Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury d'admission au master mention Marketing, vente parcours Marketing digital est composé comme suit :

Florence Euzéby, maître de conférences, présidente

Florence de Ferran, maître de conférences

Isabelle Sueur, maître de conférences

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2018-124 du 4 avril 2018 portant composition du jury d'admission au master mention
Management et administration des entreprises****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n° 2018-03-12-2-2 relative aux capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle,

Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury d'admission au master mention Management et administration des entreprises est composé comme suit :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président

Julien Viau, maître de conférence

Article 2

Le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 avril 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-136 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Flash,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Lettres est composée comme suit :

- > Yvan DANIEL, professeur des universités, président
- > Serge LINKES, maître de conférences
- > Annabel AUDUREAU, professeur agrégé

Article 2

Le doyen de la Flash est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-137 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol-Portugais

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Flash,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol-Portugais est composée comme suit :

- > Nadine CANTIN, professeur agrégé, présidente
- > Martine BREILLAC, professeur agrégé
- > Rémy LUCAS, maître de conférences
- > Catherine AUGIER, professeur agrégé

Article 2

Le doyen de la Flash est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-138 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du doyen de la Flash,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Histoire est composée comme suit :

- > Michel BOCHACA, professeur des universités, président
- > Laurence TRANOY, maître de conférences
- > Jean-Sébastien NOEL, maître de conférences

Article 2

Le doyen de la Flash est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-139 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du doyen de la Flash,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Géographie et aménagement est composée comme suit :

- > Jean-Michel CAROZZA, professeur des universités, président
- > Louis MARROU, professeur des universités
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Didier VYE, maître de conférences
- > Caroline BLONDY, professeur agrégé

Article 2

Le doyen de la Flash est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-186 du 21 mars 2018 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention Langues étrangères appliquées - Anglais-chinois/anglais-coréen/anglais-indonésien

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-12,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du doyen de la Flash,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence mention langues étrangères appliquées Anglais-chinois/anglais-coréen/anglais-indonésien est composée comme suit :

- > Pierre-Henry de BRUYN, maître de conférences, président
- > Agnès AUGER, professeur certifié
- > Philippe GRANGE, maître de conférences
- > Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeur agrégé
- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé

Article 2

Le doyen de la Flash est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2018-206 du 23 mars 2018 portant composition du jury d'admission au diplôme universitaire de technologie**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article Article D. 612-32,
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, notamment ses articles 3 et 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury d'admission au diplôme universitaire de technologie est composé comme suit :

Patrice JOUBERT, directeur de l'IUT, président
Marie-Christine HENRY, chef du département Génie Biologique
Fabien GENDRON, adjoint au chef du département Génie Civil – Construction Durable
Philippe CROTTEREAU, chef du département Informatique
Thierry DUMARTIN, chef du département Réseaux et Télécommunications
Eric JAUFREY, chef du département Techniques de Commercialisation
Martial SAFAR, professeur certifié, enseignant au département Génie Biologique
Jean-Philippe MASSON, professeur agrégé, enseignant au département Génie Civil – Construction Durable
Céline MARTEAU, professeure agrégée, enseignante au département Informatique
Bernard HELLY, professeur agrégé, enseignant au département Réseaux et Télécommunications
Olivier LALLEMENT, maître de conférences, enseignant au département Techniques de Commercialisation
Scarlett ESTIVAL, attachée commerciale, entreprise Meyer Invest, Périgny

Article 2

Le directeur de l'IUT est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 mars 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

